

Comprendre les principes de base

Les fondements de l'investissement



Investisseurs + Conseillers + Mackenzie Ensemble, c'est mieux.

Le monde des investissements peut sembler compliqué pour les nouveaux investisseurs. La compréhension de certains termes clés peut grandement vous aider à comprendre le jargon du secteur. Grâce à ces connaissances, vous comprendrez mieux quel genre d'investisseur vous êtes et quels placements vous seriez le plus à l'aise de détenir.

Types de placements

Certificat de placement garanti (CPG)

Un CPG est un placement qui protège votre capital investi pendant une période prédéterminée. Il peut être assorti d'un taux d'intérêt fixe ou variable et diverses échéances sont offertes.

Revenu fixe (obligations, débetures)

Les titres à revenu fixe sont généralement des dettes contractées par une société ou un gouvernement. En effet, les acheteurs d'obligations prêtent de l'argent à l'émetteur, qui accepte de payer un taux d'intérêt préétabli et de rembourser le montant investi à la date d'échéance.

Actions

Les actions représentent une fraction de la propriété dans une entreprise et ces titres se négocient sur une bourse. Si l'entreprise connaît du succès, les actionnaires en tirent habituellement profit; si l'entreprise fait faillite, ils risquent de perdre leur investissement, puisque les actifs sont distribués aux porteurs d'obligations.

Placements alternatifs

Il existe deux grandes catégories de placements alternatifs. La première comprend des actifs non traditionnels dont les rendements tendent à ne pas être corrélés aux actions ou aux obligations. Elle englobe les produits de base (pétrole, or, etc.), l'infrastructure (ports, autoroutes, etc.) et l'immobilier. La deuxième catégorie de placements alternatifs a recours à des stratégies non traditionnelles, comme la vente à découvert et l'effet de levier.

Fonds communs de placement

Un fonds commun de placement est un instrument dans lequel de nombreux investisseurs mettent en commun des sommes d'argent. Celles-ci sont gérées professionnellement et peuvent être investies dans des actions, des obligations, des options, des équivalents de trésorerie et/ou d'autres titres.

Fonds négociés en bourse (FNB)

Un FNB est un portefeuille collectif qui détient habituellement des actifs comme des actions, des produits de base ou des obligations. Comme leur nom l'indique, les FNB se négocient en bourse et leur valeur fluctue tout au long de la séance de négociation, reflétant plus ou moins la valeur totale de leurs avoirs.

Solutions gérées

Les solutions gérées offrent aux investisseurs un portefeuille diversifié de fonds communs de placement et/ou de FNB et ce portefeuille est géré par une équipe de professionnels. Elles sont habituellement adaptées à un profil d'investisseur général.

Fonds distincts

Le fonds distinct, qui ressemble au fonds commun de placement, est émis par une compagnie d'assurance. Sa principale distinction est qu'à l'échéance, quel que soit le rendement du placement, l'investisseur a la garantie de recevoir au moins un pourcentage minimum préétabli de ses versements dans le fonds.

Investisseurs + Conseillers + Mackenzie Ensemble, c'est mieux.

Termes essentiels

Rendement

Votre rendement est le profit ou la perte que vous réalisez sur votre placement. Il peut varier largement et être imprévisible. Le rendement se décline en deux catégories :

- Revenu provenant d'intérêts ou de dividendes
- Gain ou perte en capital, qui est la différence entre le prix payé à l'achat de votre placement et le prix que vous recevez lorsque vous le vendez.

En général, le rendement est lié au degré de risque et ces termes sont souvent employés ensemble.

Risque

Le risque est souvent considéré comme la possibilité de perdre votre argent lorsque vous investissez; il peut aussi se rapporter au niveau de volatilité d'un placement. En général, plus le risque est élevé, plus le potentiel de rendement est élevé.

Presque tous les types de placement comportent un certain risque, même s'il n'y a pas de risque de perte. Par exemple, vous ne pouvez pas perdre d'argent avec un CPG, mais comme votre argent est immobilisé, vous pourriez rater d'autres occasions de placement potentiellement meilleures (risque d'opportunité).

Diversification

Une approche de gestion du risque consiste à investir dans diverses catégories d'actif dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles dégagent des rendements différents les unes des autres. Cela s'appelle la diversification, et elle se décline en deux grandes approches :

Diversification du portefeuille : Par exemple, le fait de détenir une ou deux actions pétrolières peut vous exposer au risque de baisse des prix de l'énergie. Une approche plus prudente en matière d'investissement consisterait à répartir vos placements entre plusieurs entreprises de différents secteurs économiques.

Répartition de l'actif : Le fait de détenir uniquement des actions ou des obligations peut exposer votre portefeuille aux replis de cette catégorie d'actif. Il serait plus prudent d'inclure une combinaison d'actions, d'obligations, de liquidités et d'autres actifs dans votre portefeuille. Il y a moins de risques que tous les actifs perdent de la valeur en même temps.

Liquidité

La liquidité renvoie à la facilité avec laquelle vous pouvez accéder à la pleine valeur de votre placement, au besoin. Cela peut être important si vous avez besoin d'encaisser le produit de vos placements à court terme.

Les actifs très liquides comprennent les comptes d'épargne et les actions de nombreuses entreprises. La plupart des fonds négociés en bourse (FNB) et de nombreux fonds communs de placement sont également très liquides.

Les actions des petites entreprises peuvent être plus difficiles à vendre en temps opportun et vous devrez peut-être accepter de les vendre à prix réduit. L'encaissement d'un CPG avant sa date d'échéance peut entraîner une pénalité.

Investisseurs + Conseillers + Mackenzie Ensemble, c'est mieux.

Tolérance au risque

La tolérance au risque est votre niveau de confort face à la possibilité de perdre une partie ou la totalité de votre placement. Si vous préférez investir à faible risque ou sans risque, votre tolérance au risque est faible.

Si vous acceptez le risque de perdre une partie ou la totalité de votre placement parce que vous voulez obtenir un rendement potentiellement plus élevé, votre tolérance au risque est élevée.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la détermination de votre tolérance au risque, notamment :

- votre horizon de placement;
- votre capacité de tolérer l'imprévisibilité des rendements;
- votre réaction en cas de diminution de la valeur de vos placements;
- votre stabilité d'emploi;
- l'existence d'un fonds d'urgence;
- votre capacité à rembourser vos dettes sans avoir recours à l'argent investi.

Chaque placement comporte un certain risque, même s'il n'y a pas de risque de perte. En général, plus le risque est élevé, plus le potentiel de rendement est élevé.

Spectre de tolérance au risque

Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



Liquidités

Très liquides, mais à faible rendement. Comprennent les dépôts bancaires, les fonds du marché monétaire, les CPG.



Obligations à court terme

Relativement liquides et génèrent des rendements généralement meilleurs que ceux des liquidités. Elles affichent une certaine sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.



Obligations à court terme

Potentiel d'appréciation des prix. Sensibilité accrue aux fluctuations des taux d'intérêt.



Oblig. à rendement élevé

Offrent un plus grand potentiel de revenus plus élevés et d'appréciation des prix, mais sont exposées au risque de défaut.



Actions

Plus grand potentiel d'appréciation des prix à long terme. Exposées au risque de marché, au risque économique, au risque d'entreprise.

Investisseurs + Conseillers + Mackenzie Ensemble, c'est mieux.

Coûts d'investissement

Il y a des coûts associés à presque tous les placements. Parfois, ils ne sont pas évidents et peuvent être compris dans le prix du produit de placement. Par exemple, aucuns frais ne sont indiqués pour le CPG, mais ses faibles rendements tiennent compte de coûts.

D'autres placements sont plus transparents quant aux coûts.

Un fonds commun de placement doit indiquer clairement son **ratio de frais de gestion (RFG)**, qui tient compte des honoraires du gestionnaire, de la rémunération des conseillers et de la TVH. Les rendements des placements sont déclarés après les frais, de sorte qu'ils reflètent les gains (ou les pertes) réels qu'un investisseur réaliserait au cours d'une période donnée. La gestion active offre la possibilité de surpasser le marché en général, car le gestionnaire cherche à acheter des placements sous-évalués et à vendre ceux qui ont augmenté en valeur.

Un FNB doit également énoncer son RFG, qui a tendance à être beaucoup plus faible pour les portefeuilles indiciels, puisqu'il n'y a pas de gestionnaire humain à payer. Il n'y a pas de rémunération des conseillers facturée par le FNB, mais il y a habituellement des frais d'achat et de vente.

Les fonds distincts ont tendance à coûter plus cher que le fonds commun de placement sous-jacent, parce qu'ils comprennent la garantie fondée sur l'assurance.

Les actions et les obligations comportent généralement des commissions d'échange, mais n'ont pas de coûts récurrents.

Il est important de se rappeler que chaque investisseur est unique et que ce ne sont pas tous les fonds communs de placement qui conviennent à tout le monde.

Parlez à un conseiller pour en savoir plus sur les placements qui conviennent à vos objectifs financiers.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement peut ne pas se reproduire.

Contrairement aux fonds communs de placement, les rendements et le capital des CPG sont garantis.

Le contenu de cet article (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation. Le présent document ne doit en aucune façon être interprété comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Investisseurs + Conseillers + Mackenzie Ensemble, c'est mieux.